RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Occitanie

Comité Consultatif d'Allocation des Ressources Occitanie

« Section Urgences »

Avis du 9 septembre 2024 de la section « Urgences » du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources Occitanie

Les textes de médecine d'urgence sont parus en décembre 2023 et entraine une révision partielle du PRS III. Conformément aux missions du Comité Consultatif d'Allocation des Ressources « Section Urgences », définies par le Décret n° 2021-216 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence, la section « Urgences » a été **consultée sur les objectifs de transformation de l'offre de soins et des parcours**, ayant vocation à être intégrés dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prévu à l'article L. 1433-2 du code de la santé publique.

En amont du vote, les membres du CCAR « Section Urgences » se sont exprimés sur :

- Le calendrier prévu du CCAR et de la tenue des CTS. 11 CTS doivent encore se réunir sur la thématique urgences entre le 10 septembre et le 3 Octobre. Le CCAR délibératif du 9 septembre se tient en amont de l'issue de ces concertations.
- La consultation du PRS est prévue entre le 15 octobre et le 15 décembre.
- Les membres CCAR demandent à se réunir en séance de travail afin d'avoir une synthèse des CTS Urgences. Cette séance devra se programmer entre le 4 octobre et le 14 octobre. Un Doodle sera proposé en ce sens.

Les représentants de la FHP Occitanie ont confirmé le souhait de ne pas prendre part au vote du CCAR Urgences du 9 septembre 2024.

En ce sens, 2 électeurs ne se sont pas exprimés lors du vote.

Lors de l'expression du vote, 15 électeurs étaient inscrits à l'ouverture du vote.

Les questionnements se présentent en deux parties tel que :

1. QUELLES SONT LES ACTIONS PRIORITAIRES DE TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE SOINS ET DES PARCOURS EN MEDECINE URGENCES ?

Accès aux urgences et régulation de l'accès aux urgences	Mode d'adoption
Faut-il développer les régulations de l'accès aux urgences pour réduire le recours pour des motifs de médecine générale en fonction des territoires ?	**Le « oui » (100%) l'emporte** sur le « non » (0%). *Nombres de voix :* *Oui : 8* *Non : 0* *Ne se prononce pas : 5*
Faut-il favoriser l'accès aux urgences pour prendre en charge tous les motifs de soins non programmés (urgences vitales, urgences fonctionnelles et soins non programmés de médecine générale) ?	**Le « non » (100%) l'emporte** sur le « oui » (0%). *Nombres de voix :* *Oui : 0* *Non : 10* *Ne se prononce pas : 3*

Maillage SMUR	Mode d'adoption
Faut-il améliorer la couverture du maillage SMUR ?	**Le « non » (67%) l'emporte** sur le « oui » (33%). *Nombres de voix :* *Oui : 4* *Non : 8* *Ne se prononce pas : 1*
Faut-il promouvoir les UMHP pour consolider le maillage des vecteurs mobiles d'urgence ?	**Le « oui » (92%) l'emporte** sur le « non » (8%). *Nombres de voix :* *Oui : 11* *Non : 1* *Ne se prononce pas : 1*

Maillage SU	Mode d'adoption
Faut-il transformer les petites structures en antennes ?	**Le « oui » (80%) l'emporte** sur le « non » (20%). *Nombres de voix :* *Oui : 8* *Non : 2* *Ne se prononce pas : 3*

Maillage SU (suite)	Mode d'adoption
Faut-il augmenter le nombre de SU pour améliorer la couverture du maillage régional ?	**Le « non » (100%) l'emporte** sur le « oui » (0%). *<u>Nombres de voix :</u>* *Oui : 0* *Non : 10* *Ne se prononce pas : 3*
Faut-il augmenter le nombre d'antennes de médecine d'urgences pour améliorer la couverture du maillage régional ?	**Le « non » (100%) l'emporte** sur le « oui » (0%). *<u>Nombres de voix :</u>* *Oui : 0* *Non : 8* *Ne se prononce pas : 5*
Faut-il mieux répartir le nombre de SU ou Antennes de médecine d'urgences pour améliorer la couverture du maillage régional ?	**Le « oui » et le « non » sont ex aequo.** *<u>Nombres de voix :</u>* *Oui : 2* *Non : 2* *Ne se prononce pas : 9*
Faut-il réduire le nombre de structures autorisées, sans réduire le maillage régional, afin de mieux tenir compte des ressources disponibles ?	**Le « oui » (82%) l'emporte** sur le « non » (18%). *<u>Nombres de voix :</u>* *Oui : 9* *Non : 2* *Ne se prononce pas : 2*

L'organisation dans la Médecine d'urgence	Mode d'adoption
Faut-il développer la pratique avancée infirmière aux urgences, les protocoles de coopérations et les délégations de tâches (exemple assistants médicaux) pour réduire la charge administrative et favoriser le temps au profit des patients ?	**Le « oui » (100%) l'emporte** sur le « non » (0%). *<u>Nombres de voix :</u>* *Oui : 12* *Non : 0* *Ne se prononce pas : 1*
Faut-il développer les cellules d'ordonnancement des hospitalisations (programmées et non programmées) au sein des établissements et des groupement d'établissements afin d'améliorer l'accès aux lits d'hospitalisation, de favoriser les hospitalisations et fluidifier l'aval des urgences ?	**Le « oui » (100%) l'emporte** sur le « non » (0%). *<u>Nombres de voix :</u>* *Oui : 12* *Non : 0* *Ne se prononce pas : 1*
Faut-il promouvoir la coopération entre les acteurs de l'AMU et organiser la réponse de manière solidaire et coordonnées, en lien avec la médecine générale ? *(Exemple : mise en place de protocoles de gradation d'engagement des moyens mobiles et d'orientation des patients "quel patient vers quelle structure ? usage des SMUR, UMHP, MCS/PSCS…", mise en place d'une charte d'organisation des services d'urgences dans chaque département)*	**Le « oui » (67%) l'emporte** sur le « non » (33%). *<u>Nombres de voix :</u>* *Oui : 8* *Non : 4* *Ne se prononce pas : 1*

2. QUEL EST L'OBJECTIF DE PLANIFICATION DE L'OFFRE DE SOINS ET DES PARCOURS EN MEDECINE URGENCES ?

Choix unique sur les propositions suivantes	Mode d'adoption
Maintenir le maillage actuel en adaptant l'offre grâce aux antennes et en structurant une offre de soins non programmés en ville	10 voix
Améliorer le maillage actuel en autorisant de nouvelles implantations	2 voix
Ne se prononce pas	1 voix
Ne rien changer	0 voix
Avis favorable à 67% (10/15) **pour la première proposition**	

A l'issue du vote, les représentants des usagers ont attiré l'attention sur la transformation des structures d'urgences en Antennes. Il est souhaitable de s'assurer que l'ensemble des patients de chaque territoire puisse avoir une réponse aux soins et n'y renonce pas.

Fait le 9 septembre 2024,

Le Président

Mr Philippe PERIDONT